

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 10

Artikel: Les chiens du guet
Autor: Lacroix, Auguste de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185159>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quaquelin et l'incourâ.

Lâi a duës sortès dè crouiès dzeins : lâi a d'aboo clliâo que sont crouio à tsavon et pi clliâo que vo font bou-n'asseimblant per dévant, mâ que vo câiont tot parâi et que lè vo font totès per derrâi. Ma fâi clliâosiquie ne vaillont pas pi la mâiti atant què lè z'autro ; kâ quand l'est que cauquon vo fot on pétâ, âo bin que vo dit géomètre, tsaravouïta, dévant lo naz, on sè pào rebiffâ, âo bin on lè pào tsouyi s'on âmè mi ; mâ quand y'ein a que vo rizont contrè, que vo bragont quand vo lè vâidè et que quand sont lavi vo délavont pè lo mondo et vo robont, se pào-vont, po clliâo, sont enco pè bourtiâ què lè z'autro et ne sont què dâi rossès et dâi rouïtès.

L'est dè cllia sorta dè dzeins qu'étâi on certain Quaquelin, on larro, on bracaillon, on meintâo ; mâ qu'allâvè totès lè demeindzès à la messa, mémameint que l'allâvè à confesse, et Dieu sâ cein que débliottâvè à l'incourâ. On dzo que l'âi étâi z'u, ne sè pas pè quin n'hazâ l'incourâ avâi trait sa montra dè son bosson et l'avâi peindiâ à n'on clliou dein la petita capita iô l'est qu'on confessè lè dzeins ; mâ adé est-te que quand lo Quaquelin arrevâ quie, l'incourâ fasâi on tor per dedein l'église et n'ïavâi nion dein la capita. Adon lo crouïo bougro que vayâi adé dâo premi coup cein que poivè déguenautsi, ve dè suite la montra ; l'einfatè son bré pè la bornetta, accrotès la montra, la fourrè dein sa cassetta et lo vouâiquie à djeindrè lè mans et à fèrè état dè priyi qu'on diablo. Quand l'incourâ ve que y'avâi cauquon à confessî, revint dein la garita po ouïrè Quaquelin.

— Eh bin ! se lâi-fâ, âi-vo oquè su la concheince ? Ditè-mè cein que vo z'âi fé, qu'on pouëssè nettivi vouïron tieu.

— Oh ! monsu l'incourâ, que repond lo villio guieux de 'na voix dè fenna que sè lameintè, lo bon Dieu mè perdenâi, mâ y'é robâ.

— Oh ! malhirâo ! et qu'âi-vo robâ ?

— On bijou, monsu l'incourâ, lo volliâi-vo ?

— Oh ! na fâi na, me n'ami, ne vu pas oquè qu'a étâ robâ, mâ se vo volliâi avâi vouïron perdon, vo faut bravameint cein rebailli à son maitrè.

— Y'é bin volliu lo lâi rebailli, mémameint que lo lâi é offai ; mâ l'a refusâ.

— L'a refusâ ?

— Oï.

— Eh bin ma fâi, du que l'a pas volliu lo repreindrè, que volliâi vo que lâi fasso ; vo faut lo gardâ, et pisque cein va dinsè, vo sara perdenâ po stu iadzo. Allâ, me n'ami, mâ ne robâ pequa !

Quaquelin lo sè fe pas derè dou iadzo, traça frou avouè la montra ein remacheint l'incourâ, conteint coumeint on bossu et rizeint dè la farça ; mâ ne sè pas se l'incourâ ein fe atant quand volliè vouâit l'hâora et repreindrè se n'ougnon.

Les chiens du guet.

I

Le récit qui va suivre est d'une parfaite authenticité, malgré son apparence légendaire, et l'événement qu'il retrace

vit encore dans la mémoire d'un grand nombre d'habitants de la ville de Saint-Malo, où il s'est perpétué par une tradition constante. Une dame d'une haute piété, qui est aussi, à ses heures, une grande artiste, en a raconté, en notre présence, les détails particuliers et les dramatiques incidents. Elle-même les avait recueillis, dans son extrême jeunesse, de la bouche d'une personne qui fut l'amie intime de l'héroïne de cette tragique histoire.

Ce récit sera simple et court, l'auteur désirant principalement lui conserver son caractère de vérité historique. Toutefois, avant de le commencer, quelques renseignements sont nécessaires pour les personnes qui ne connaissent pas cette pittoresque cité bretonne, campée au bord de la mer, tout près du rocher qui recouvre la dépouille mortelle de Châteaubriand, comme pour protéger son dernier sommeil.

Avant la révolution de 1789, Saint-Malo, place de guerre et ville maritime, entourée, encore aujourd'hui, de murailles bastionnées, défendue, au Nord, par un château-fort, faisait avec les Indes un commerce considérable qui l'avait rendue l'une des villes les plus florissantes du littoral de l'Océan. Cette prospérité excitait la jalousie de l'Angleterre, avec d'autant plus de raison que, dans plusieurs rencontres, des croiseurs malouins avaient capturé des navires anglais revenant des Indes.

Deux fois, en 1693 et en 1695, leurs flottes tentèrent d'exercer des représailles sur leur implacable ennemie, en la bombardant. En 1758, ils descendirent dans la baie de Cancale, se portèrent sur Saint-Malo et incendièrent plusieurs navires et magasins. Là, devaient se borner leurs tentatives et leurs exploits.

Cependant, ses opérations commerciales avec les pays lointains et ses perpétuels combats sur mer avec les Anglais avaient eu pour effet d'enlever de Saint-Malo presque toute la jeunesse et la portion virile de sa population. Des aventuriers, des malfaiteurs venus de tous les pays infestaient la ville et ses environs. Les navires laissés à sec sur la grève étaient pillés presque toutes les nuits. La municipalité était impuissante à réprimer ces brigandages. Les hommes du guet ne suffisaient pas à protéger les personnes et les propriétés.

C'est dans ces circonstances que le corps municipal imagina d'adjoindre à ses agents de la sûreté une meute de chiens, dressés à cet effet, et que l'on appela les *chiens du guet*. Ils étaient au nombre de trente et vivaient enfermés, pendant le jour, et soigneusement attachés dans une casemate du fort de la Hollande, qui a conservé le nom de *chenil*.

Ces animaux, d'une force extraordinaire, ne recevaient qu'une nourriture insuffisante, composée de viande crue, et que l'on feignait de leur disputer, afin d'exciter leur férocité. Les agents du guet préposés à leur garde, et reconnaissables à leur costume, pouvaient seuls les approcher impunément. Tous les soirs, avant la fermeture des portes, ils étaient amenés, un par un, et lâchés autour des murs de la ville.

Grâce à la vigilance ardente de ces sentinelles d'une nouvelle espèce, Saint-Malo vit ses navires respectés et les malfaiteurs disparaître de son enceinte.

A cette époque, Saint-Malo et Saint-Servan, séparés administrativement, étaient reliés matériellement au moyen de deux ponts de pierre que recouvraient souvent les hautes marées. Cette difficulté de communication n'empêchait pas, cependant, les relations de voisinage et d'affaires entre les deux villes. Des alliances de familles s'étaient établies. Des liens de société ou de plaisirs s'étaient formés. Des invitations s'échangeaient, bien souvent, d'une rive à l'autre.

Un jour les notables habitants de Saint-Malo furent invités à une fête qui devait être donnée dans un château voisin de Saint-Servan, à l'occasion du mariage de Mlle Claudia de B*** avec M. Albert V***. Il s'agissait de la signature du contrat. La famille de B***, très riche et appartenant à l'aristocratie bretonne, avait fait de grands préparatifs. Un repas splendide, suivi d'une soirée et d'un bal, avait attiré toute la société élégante de Saint-Malo. Le château de B***, situé à un demi-kilomètre de Saint-Servan, avait été préparé pour

recevoir et retenir, au besoin, les familles étrangères à la localité.

Mlle de B*** avait dix-huit ans. Elle était blonde, d'une nature nerveuse et délicate, avec des yeux d'un bleu foncé où l'amour semblait sommeiller. Quoique d'une finesse extrême, ses traits avaient quelque chose d'arrêté. Elle avait le regard long et la physionomie rêveuse.

Parmi les nombreux aspirants qu'attiraient autour d'elle sa fortune et sa beauté, Mlle de B*** avait distingué Albert V***, jeune officier de marine, recommandé seulement par de brillants états de service et par plusieurs actes de courage, le tout rehaussé d'une charmante figure et d'une tournure élégante. Il était d'ailleurs aussi brun que Claudia était blonde. Son teint avait cette couleur de bistre foncé que donnent aux visages des marins d'Europe les âpres caresses de la brise de mer et les chaudes effluves du climat des tropiques.

Comme tous les amours profonds et durables, celui-là avait été alimenté longtemps par les obstacles opposés à son développement. Né du hasard, d'une rencontre fortuite, il avait acquis promptement les proportions d'une passion indomptable. En vain les parents de Claudia lui représentaient les désavantages d'une pareille union. L'héritière d'une grande fortune et d'un des plus anciens noms inscrits au nobiliaire breton ne pouvait pas s'allier à un jeune homme qui n'avait pour tout bien que son courage et pour perspective une carrière remplie de dangers et qui devait le tenir presque constamment éloigné de sa famille : à cela Claudia répondait qu'elle était assez riche pour deux, et que la noblesse des sentiments de celui qu'elle aimait valait bien les vertus héraldiques symbolisées sur le blason des de B***. Quant aux absences fréquentes, résultat inévitable de la vie du marin, Albert avait promis de saisir la première occasion de donner honorablement sa démission.

Pendant longtemps, le jeune officier, à qui l'accès de la maison était interdit, fut forcé de se contenter des occasions assez rares où il lui était permis de rencontrer Mlle de B***. Un regard échangé, quelquefois un serrement de main, à la dérochée, leur tenaient lieu de paroles et de protestations d'amour. Presque chaque jour, Albert franchissait la distance qui le séparait de la demeure de Mlle de B***, dans l'espoir de l'apercevoir. Ce n'était qu'un éclair de bonheur, mais cet éclair lui avait montré la charmante figure de celle qu'il aimait; un sourire l'avait récompensé; un regard lui avait dit d'espérer.

Enfin, un jour, cette porte contre laquelle se brisaient, depuis si longtemps, ses rêves de bonheur et ses aspirations les plus ardentes, s'ouvrit devant ses pas... Claudia avait triomphé de la résistance de ses parents... La demande d'Albert fut agréée et le mariage fixé à une date très rapprochée.

(A suivre.)

Deux garçons du Gros-de-Vaud, en service à Genève, se baignaient dans le Rhône, près de l'endroit où l'Arve vient se jeter dans ce fleuve. L'un d'eux ayant sauté à l'eau encore coiffé de sa casquette, pour se préserver des rayons d'un soleil brûlant, fut entraîné par le courant et, seule, la casquette continua de flotter à la dérive.

Son camarade croyant à un tour de force, lui cria à pleins poumons: « Oh! Daniet, tu as beau te cacher sous l'eau, va! je vois toujours ta castiette. »

Il est des gens chez lesquels la mémoire fait complètement défaut, pour des causes diverses, mais il en est d'autres chez lesquels cette faculté ne joue plus un rôle actif, soit par suite de l'abus qu'ils en ont fait, soit parce qu'ils ne l'utilisent pas. Ces derniers sont ceux que l'on appelle les gens distraits.

Ils sont fort nombreux, et leur manière d'agir fournit toujours ample matière aux rieurs. Ajoutons à la grande série d'anecdotes sur ce sujet, un fait parfaitement authentique.

M. le pasteur J., obligé d'aller prêcher dans un des villages de sa paroisse, avait à traverser un ruisseau dont les eaux plus élevées que d'habitude avaient enlevé la passerelle. Pour éviter un long détour, il se déchausse et franchit bravement l'obstacle; mais après avoir passé l'eau, il s'aperçoit que ses bas et ses souliers sont demeurés sur le bord opposé. Il revient alors sur ses pas, se chausse et repasse ainsi le ruisseau.

Jeux d'esprit.

La prime pour notre précédente charade est échue à M^{me} Emma Conod, à Daillens. — Le mot est *merveille*.

Un de nos abonnés d'Aubonne nous a donné la solution en ces termes :

Je n'ai jamais passé la mer,
Mais j'ai passé beaucoup de villes,
Qui plus d'une fois m'ont ouvert
Un monde infini de merveilles.

Autre charade à deviner :

On fit votre taille légère
A mon premier :
Quiconque soutient le contraire
Fait mon dernier ;
Ce que je dis, chacun le trouve
En vous voyant ;
Et mon tout est ce qu'on éprouve
En vous quittant.

Prime : 1 volume des *Causeries du Conteur*.

Théâtre. — A peine M. Gaillard nous a-t-il donné *Fromont jeune et Risler aîné*, d'Alphonse Daudet, qu'il nous offre déjà une nouvelle fête théâtrale : Mardi, 11 courant, *Phèdre* et *Tartuffe*, représentés par Mlle Agar et sa troupe. — Nous avons si rarement l'occasion d'entendre interpréter Racine et Molière, par des artistes aussi célèbres, que nous ne saurions trop recommander cette belle soirée.

Demain 9 mars à 7 1/2 heures, deuxième représentation de *Fromont jeune et Risler aîné*, l'un des meilleurs succès de notre troupe. Cette pièce est si mouvementée, si palpitante d'intérêt, que ses 6 actes paraissent s'écouler avec une incroyable rapidité, tant elle est riche d'incidents et de surprises habilement ménagés et captivant sans cesse l'attention du spectateur. A demain, donc.

La livraison de mars de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* vient de paraître et contient les articles suivants : Le mouvement catholique en France, par M. Arvéd Barine. — Les bonnes gens du Crosset. Nouvelle, par M. T. Combe (3^e partie.) — Jean Huss et les Hussites, d'après les nouveaux documents, par M. Louis Léger (2^e partie). — Récits galiciens. Scènes du Ghetto, par M. Sacher-Masoch. — La famille de Mirabeau, d'après un livre récent, par M. Auguste Blondel. — Chronique parisienne. — Chronique italienne. — Chronique allemande. — Chronique anglaise. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve,
à Lausanne.